



COMITÉ INTER-AFRICAIN SUR LES PRATIQUES TRADITIONNELLES (CI-AF)
Affectant la santé des femmes et des enfants

Communiqué de Presse

Journée internationale Tolérance Zéro aux mutilations génitales féminines

6 février 2018

Thème :

Mettre fin aux Mutilations Génitales Féminines est une décision politique.

Tolérance Zéro des Institutions Régionales et Sous-régionales.

Le 6 février 2003, le Comité Inter-Africain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants (CI-AF) a clôturé à Addis Abéba, Éthiopie, sa conférence internationale Tolérance Zéro aux mutilations génitales féminines avec la participation de tous les partenaires dont les Nations Unies qui ont accepté la proposition du Comité Inter-Africain d'adopter le 6 février comme la Journée internationale Tolérance Zéro aux mutilations génitales féminines (MGF).

Le 11 juillet 2003, les Chefs d'États africains ont adopté à Maputo, Mozambique, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes qui stipule en son article 5 :

Les États interdisent et condamnent toutes les formes de pratiques néfastes qui affectent négativement les droits humains des femmes et qui sont contraires aux normes internationales. Les États prennent toutes les mesures législatives et autres mesures afin d'éradiquer ces pratiques et notamment :

- a) sensibiliser tous les secteurs de la société sur les pratiques néfastes par des campagnes et programmes d'information, d'éducation formelle et informelle et de communication ;

- b) interdire par des mesures législatives assorties de sanctions, toutes formes de mutilation génitale féminine, la scarification, la médicalisation et la para-médicalisation des mutilations génitales féminines et toutes les autres pratiques néfastes ;
- c) apporter le soutien nécessaire aux victimes des pratiques néfastes en leur assurant les services de base, tels que les services de santé, l'assistance juridique et judiciaire, les conseils, l'encadrement adéquat ainsi que la formation professionnelle pour leur permettre de se prendre en charge ;

Le 20 décembre 2012 la Résolution A/RES/67/146 de l'Assemblée Générale des Nations Unies adoptée à l'unanimité est venue renforcer ces engagements de la communauté internationale en son article 21 qui stipule :

« Engage les États, le système des Nations Unies, la société civile et tous les acteurs concernés à continuer de célébrer le 6 février la Journée internationale de la tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines et à en saisir l'occasion pour intensifier les campagnes de sensibilisation et prendre des mesures concrètes contre les mutilations génitales féminines ; »

En 2015, les Nations Unies ont appelé à mettre fin aux MGF en 2030 à travers l'adoption des 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) qui stipule en leur **objectif 5** : « Réaliser l'égalité des genres et donner des capacités et du pouvoir aux femmes et aux filles ; » et au **sous-objectif 5.3** : « Éliminer toutes formes de pratiques néfastes telles que les mariages d'enfants et les mutilations génitales féminines »

En dépit de ces importantes déclarations et des avancées appréciables notamment la tendance générale à la baisse de la prévalence des MGF, 200 millions de femmes et filles ont subi une forme de cette pratique en 2014 et 2 millions sont à risque chaque année.

Pour traduire ces importants engagements internationaux en actions concrètes sur le terrain, il faut une synergie d'action des communautés, des organisations de la société civile, des gouvernements, des organisations sous-régionales et régionales, encadrée et soutenue par une volonté et des décisions politiques fortes et responsables ; d'où le thème de la Journée internationale Tolérance Zéro aux mutilations génitales féminines de cette année :

Mettre fin aux Mutilations Génitales Féminines est une décision politique.

Tolérance Zéro des Institutions Régionales et Sous-régionales.

À cet effet, le Comité Inter-Africain et ses partenaires lancent un appel solennel aux Chefs d'États et de Gouvernements, aux autorités politiques communautaires,

sous-régionales, régionales et internationales afin que sous leur leadership et avec leur engagement total, le monde entier se mobilise pour mettre fin au plus tôt aux mutilations génitales féminines.

Dans les villages, les villes, les écoles, les universités, les ateliers, les fermes, les églises, les paroisses, les synagogues, les mosquées, dans les médias, sur les terrains de sport, au cours des manifestations artistiques et culturelles..., le monde entier (femmes, hommes et jeunes) doit se mobiliser pour éliminer totalement les mutilations génitales féminines et instituer la tolérance zéro à cette pratique dégradante.

Le 6 février 2018, clamons partout dans le monde et avec force et conviction :

Halte aux MGF !

Pour le Comité Inter-Africain

Madame Sika KABORE

Première Dame du Burkina Faso

Ambassadrice de bonne volonté du CI-AF